

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 18 DEC. 2024

ID : 022-212200810-20241217-2024_DB_084-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'HILLION SÉANCE du lundi 16 décembre 2024

Date de convocation : 10 décembre 2024

Date d'affichage : 10 décembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 23

Nombre de Conseillers votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi seize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Madame le Maire.

Étaient présents : A. Guennou – M. Colas – A. Jégovic – I. Crézé – W. Macé – V. Rosnarho – H. Bourdonnais – M. Chaplain – G. Kuntz – D. Boulaire – V. Rebours – M. Devrand – E. Allanic – F. Le Meur – A. Mercier – I. Lévêque – S. Hamon – F. Deniaux – V. Gaudu – R. Trivin – E. Guy-Claereboudt – P. Carrière & A. Le Texier formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : M. Cosson donnant procuration à A. Guennou, B. Delanoë donnant procuration à V. Rosnarho, A.G. Bertrand donnant procuration à A. Jégovic, S. Rault donnant procuration à M. Devrand.

Était absent : néant

Monsieur Grégoire Kuntz est nommé secrétaire et Madame Aurélie Le Texier, secrétaire adjointe.

OBJET :

**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES CÔTES
D'ARMOR – ÉCLAIRAGE PUBLIC – Programme « Fonds
Vert » – rue des Phares**

Rapporteur : Annie GUENNOU, Maire

Dans le cadre du programme « Fonds Vert », l'état souhaite orienter des financements pour accélérer la sobriété énergétique et la modernisation des infrastructures sur le territoire.

En accord avec la Préfecture des Côtes d'Armor et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE 22), en tant que maître d'ouvrage de l'éclairage public, procède à la rénovation des lanternes de plus de 35 ans et des foyers responsables de la pollution lumineuse sur notre commune.

9 lanternes, situées rue des Phares ont été identifiées comme vétustes et nécessitent d'être remplacées par des lanternes à Leds fiables et durables, plus respectueuses de l'environnement, moins énergivores et nécessitant moins d'entretien.

La commune d'Hillion a demandé au Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor de procéder au chiffrage de ces travaux.

Le coût total de l'opération, est évalué à un montant estimatif de 9 000 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Notre Commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre Commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019, d'un montant de 5416,67 € (montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22).

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le **18 DEC. 2024**

ID : 022-212200810-20241217-2024_DB_084-DE

Les appels de fonds du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le projet de travaux d'éclairage public rue des Phares, présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 9 000€ TTC (coût total des travaux majorés de 8 % de frais d'ingénierie) ;**
- **D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération.**

**Annie GUENNOU,
Maire.**

